



Demande de passeport biométrique

DEMANDES ET RETRAITS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS LES :

↳ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 17h30

↳ Mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 19h00

RDV OBLIGATOIRE
(pour demande et retrait)

directement en ligne sur
<http://www.mairie-lesmardresdeveyre.fr>
rubrique « EN UN CLIC » en page d'accueil
ou au **04 73 39 90 75**

FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES (DOCUMENTS ORIGINAUX) :

Pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr. Possibilité d'acheter les timbres fiscaux. ATTENTION : vérifiez que vous avez bien le N° de pré-demande en votre possession.

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois uniquement pour :

- ↳ les personnes ou mineurs effectuant une 1ere demande et nées dans une commune non COMEDEC*
- ↳ les personnes dont la carte d'identité et le passeport sont expirés depuis plus de 2 ans et nées dans une commune non COMEDEC*

* *Communes COMEDEC : Clermont-Ferrand, Riom, Issoire, Chamalières, Ambert, Thiers et le service central d'état civil de Nantes (pour les français nés à l'étranger)*

→ **Pour savoir si votre commune de naissance est reliée à COMEDEC, consultez le lien suivant :**
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

photo d'identité de moins de 6 mois, en couleurs aux normes passeport et **non découpée**, de face, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé (pas de lunettes, frange et cheveux ramassés, boucles d'oreilles discrètes...)

justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur :

- ↳ Avis d'imposition ou de non-imposition,
- ↳ Quittance de loyer **non manuscrite**,
- ↳ Facture d'électricité, de gaz, ou d'eau du lieu de consommation
- ↳ Facture de téléphone fixe ou portable

Si le demandeur est hébergé :

- ↳ carte d'identité de l'hébergeant,
- ↳ + attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside chez lui depuis 3 mois
- ↳ + justificatif de domicile de l'hébergeant

Timbres fiscaux disponibles en bureau de tabac ou sur : timbres.impots.gouv.fr

- ↳ 86 € pour une personne majeure (passeport valable 10 ans)
- ↳ 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans (passeport valable 5 ans)
- ↳ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (passeport valable 5 ans)

Ancien passeport pour les cas de renouvellement + 1 copie OU déclaration de perte ou de vol (le cas échéant)

Carte Nationale d'Identité

- ↳ du demandeur,
- ↳ des **deux parents** pour une personne mineure,
- ↳ ou la déclaration de perte ou de vol le cas échéant

Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou du nom d'usage
+ justificatif de domicile des **deux** parents en cas de garde alternée.

POUR LES CAS PARTICULIERS, CONTACTER LA MAIRIE DES MARTRES-DE-VEYRE,
Place Alphonse Quinsat 63730, au 04.73.39.90.75

À RÉCEPTION DU SMS INDIQUANT L'ARRIVÉE DE VOTRE PASSEPORT,
IL EST **IMPÉRATIF** DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LE RETIRER.

PRÉSENCE **OBLIGATOIRE** DU DEMANDEUR